



ALAS ACCÈS LIBRE EN ALPES DU SUD

e-mail : mazluc@sfr.fr

tél. : 0614830612 et 0492311675

Association déclarée au Journal Officiel du 24 mars 2007

N° Siret: 497 539 353 00019 Code APE 913 E

CCP: 19 045 89 V MARSEILLE

SITE :

<http://www.acces-libre-alpes-sud.e-monsite.com>

Blog : www.alas.over-blog.com

Siège social: Maison des Associations
Centre Desmichels Hôtel de ville
04000 DIGNE LES BAINS

Cotisation annuelle : 10 €

LETTRE ALAS N° 94 d'octobre 2018

A- Les évènements importants du mois d'octobre 2018

Parlons d'abord de l'évolution en France des dessertes ferroviaires, que la réforme envisagée par le gouvernement avait pour but d'améliorer ou de sauver et éventuellement «ouvrir à la concurrence». A part l'amélioration des conditions d'ouverture à la concurrence découlant de la modification du statut des futurs cheminots, nous ne voyons pas beaucoup de nouveautés tendant à améliorer la qualité du service pour satisfaire aux demandes des usagers. La politique suivie par la direction de la SNCF continue d'être austère, les retards ou les suppressions de trains se poursuivent. La direction de la SNCF multiplie les suppressions de dessertes, les fermetures de gares ou de guichets, réduit les heures d'ouverture, chercherait-elle à dégrader sciemment le transport, notamment sur les «petites lignes», pour obtenir une baisse de leur fréquentation lui permettant de justifier leur fermeture, qu'elle ne s'y prendrait pas autrement !

Nous avons vécu depuis plus de 15 ans tous les «plans de sauvetage» du fret ferroviaire qui ont toujours consisté à abandonner des activités, fermer des triages, transférer des trafics aux routes, avec pour résultat l'effondrement du transport des marchandises par fer et l'explosion du trafic par camions. La politique actuelle de la SNCF continue dans ce sens et prépare la même chose pour le transport des voyageurs sans aucune vision pour l'avenir des territoires, pour l'aménagement de certaines régions défavorisées, pour la protection de l'environnement et de la santé publique, creusant chaque jour un peu plus le fossé qui existe entre les zones rurales et les zones urbaines. Il serait temps que les responsables de cette politique à courte vue s'informent et réfléchissent pour sauver nos territoires grâce au potentiel que possède ces petites lignes que nos anciens avaient su construire pour équilibrer le territoire national.

Nous devons évoquer, ensuite, pour ce qui concerne les Alpes, les errements des politiques italiens où deux partis : le MSS qui est pour la construction du LYON-TURIN et la ligue qui s'y oppose. Cette opposition risque de faire éclater la coalition de ces deux partis actuellement au pouvoir à ROME, avec pour conséquence une nouvelle crise gouvernementale, un nouveau différent avec l'Union Européenne qui a déjà versé 1184 millions d'euros pour cette réalisation et qui menace de réclamer

à la France et à l'Italie le remboursement de ces sommes en cas d'arrêt des travaux.

Négligeant la colère des milieux économiques et des entrepreneurs le conseil municipal de TURIN s'est déjà rangé du côté des opposants. L'avenir du projet en subit de plein fouet les conséquences négatives. Nous regrettons que du côté des conséquences positives on n'écoute rien sur la mise en route du Montgenèvre qui devrait à minima progresser en parallèle comme projet complémentaire et qui lui n'a pas d'opposants moyens. N'y-a-t'il pas là un moment propice pour le relancer ?

B- Les réunions au fil des jours

RAS

C- Les courriers du mois

23 Octobre 2018: courrier à Jacqueline Gourault Ministre de la cohésion des Territoires et des relations avec les collectivités territoriales Prise de contact et présentation des projets qui seraient nécessaires pour la cohésion et le développement des territoires alpins

25 Octobre 2018 ; Lettre à M. Christophe Castaner nouveau Ministre de l'intérieur : Rappel des projets conditionnant l'avenir de nos départements pour lesquels nous sollicitons l'appui du Ministre pour le soutenir auprès de ses collègues.

N.B. : Adhérents : assurez ALAS de votre fidélité en effectuant, si vous ne l'avez pas déjà fait, le versement de votre cotisation

Pas de changement : chèque de 10€ à l'ordre d'ALAS à adresser à notre siège social ou à l'un de nos responsables. Grâce à votre participation **notre Association, en difficultés financières depuis qu'elle ne reçoit plus de subvention, pourra continuer son activité**